Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Bâtiment Orange - Rue Chateaubriand »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2021- 740

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de travaux de grutage sur le bâtiment Orange, par l'entreprise Triade Electronique Gonesse ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la réalisation de travaux **de grutage sur le bâtiment Orange, par l'entreprise Triade Electronique Gonesse, la circulation et le stationnement seront interdits , rue Chateaubriand .**

Les mercredi 03, lundi 08 et mardi 09 Novembre de 7h00 à 17 h00

Article 2 : La signalisation sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Madame la Directrice des Services Techniques et l'entreprise **Triade Electronique Gonesse** .

A CONCARNEAU, le 19 octobre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 19 octobre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT

Publication par voie d'affichage :
du au